



PROVINCE DE QUÉBEC

**SÉANCE ORDINAIRE DU 10 SEPTEMBRE 2024
À 19H30**

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS - (durée de 20 minutes - sujets qui ne sont pas inscrits à l'ordre du jour)

4. AUDITION DES DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

4.1. Dossier 2407-DM-498 - 550, chemin de la Côte Sud - Zone I-2 526 - Audition et décision sur la demande visant à réduire la distance entre l'espace de stationnement et la ligne de lot et réduire la largeur de la bande de terrain paysagé.

4.1.1. Période de questions et commentaires.

4.2. Dossier 2407-DM-501 - 7392, rue Marie-Desjardins - Zone R-3 483 - Audition et décision sur la demande visant à réduire la marge latérale gauche entre le bâtiment et la ligne de lot.

4.2.1. Période de questions et commentaires.

4.3. Dossier 2407-DM-502 - 7376, rue Marie-Desjardins - Zone R-3 483 - Audition et décision sur la demande visant à réduire la marge latérale droite entre le bâtiment et la ligne de lot.

4.3.1. Période de questions et commentaires.

4.4. Dossier 2407-DM-503 - 339, montée Sanche - Zone R-1 124 - Audition et décision sur la demande visant à réduire la marge avant entre le bâtiment et la ligne de lot (carré Trépanier).

4.4.1. Période de questions et commentaires.

5. SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

5.1. Adoption des procès-verbaux - Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 août 2024 et celui de la séance extraordinaire du 27 août 2024, tels que soumis.

6. RÈGLEMENTS

6.1. Adoption du Règlement RV-1566-2 - Règlement RV-1566-2 modifiant diverses dispositions du Règlement RV-1566 sur la prévention incendie.

6.2. Adoption du Règlement RV-1710-1 - Règlement RV-1710-1 modifiant le Règlement RV-1710 décrétant l'acquisition d'une autopompe pour le Service de sécurité incendie et son financement par emprunt.

6.3. Adoption du Règlement RV-1762 - Règlement RV-1762 décrétant l'acquisition et la livraison de bacs roulants pour les déchets et les matières compostables et un emprunt à cette fin.

- 6.4. **Modification du plan d'urbanisme - Conformité des règlements d'urbanisme** - Confirmer que tous les règlements d'urbanisme, à l'exception de celui sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, sont conformes au Plan d'urbanisme modifié par le Règlement RV-1440-008 et n'ont pas à être modifiés.

7. FINANCES

- 7.1. **Rapport sur les autorisations de dépenses** - Prendre acte du dépôt du rapport contenant les listes des autorisations de dépenses pour la période du 26 juillet au 15 août 2024.
- 7.2. **Sommaire mensuel des déboursés** - Prendre acte du dépôt du sommaire mensuel des déboursés pour la période du 1er au 31 juillet 2024.
- 7.3. **Liste des comptes à recevoir** - Prendre acte du dépôt de la liste des comptes à recevoir et de la liste des taxes et droits de mutation à recevoir pour les années 2023 et antérieures, datées du 22 août 2024.
- 7.4. **Appropriation au fonds de redynamisation des terres agricoles** - Approprier au fonds la somme de 62 500 \$ pour l'élaboration d'un plan de développement de communauté nourricière (PDCN).
- 7.5. **Travaux municipaux et appropriation d'une partie du surplus libre accumulé** - Décréter des travaux de réfection des sentiers piétonniers et autoriser à ces fins l'appropriation d'une somme de 100 000 \$ au surplus libre accumulé.

8. ADMINISTRATION

- 8.1. **Politique d'utilisation de la carte de crédit** - Remplacer la politique d'utilisation de la carte d'achat par la politique d'utilisation de la carte de crédit, datée du 10 septembre 2024.
- 8.2. **Politique favorisant la civilité et le règlement des situations de violence et de harcèlement en milieu de travail** - Mise à jour de la politique.
- 8.3. **Vente pour non-paiement de taxes du 5 novembre 2024**
- 8.3.1. **Ordre de vendre** - Ordonner à la greffière de faire vendre à l'enchère publique le 5 novembre 2024, les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie, pour l'année 2023 et les années antérieures.
- 8.3.2. **Liste des immeubles et frais** - Autoriser le trésorier par intérim à dresser la liste des immeubles qui seront vendus à l'enchère et les frais pour chacun.
- 8.3.3. **Mesures alternatives et mandat au procureur de la Ville** - Autoriser la greffière à prendre toute mesure alternative, mandater le procureur de la Ville et retirer de la liste tout immeuble sur lequel seront constatées des irrégularités de nature à compromettre la validité de la vente ou dont le montant est minime.
- 8.3.4. **Mandat au huissier** - Autoriser la greffière à mandater un cabinet d'huissiers comme officier chargé de la vente aux enchères.
- 8.3.5. **Autorisation au trésorier par intérim à enchérir** - Autoriser le trésorier par intérim à offrir au nom de la Ville le montant des arrérages dus à la Ville et aux commission et centre de services scolaires sur les immeubles faisant l'objet de la vente aux enchères.
- 8.3.6. **Signature des actes relatifs à la vente** - Autoriser la greffière à signer tout document nécessaire ou utile relatif à la vente aux enchères ainsi que tout acte de retrait ou de vente définitive.
- 8.4. **Mandat au procureur - 9324-2634 Québec inc. et Cosoltec inc.** - Mandater le cabinet Prévost Fortin D'Avoust Avocats afin de représenter les intérêts de la Ville et entreprendre toutes les procédures nécessaires, dont le dépôt d'une demande d'injonction

interlocutoire provisoire afin de faire respecter l'arrêt des travaux de remblayage effectués sans certificat d'autorisation sur le lot 6 557 924 du cadastre du Québec.

- 8.5. **Fiducie d'utilité sociale - Constitution de la Fiducie agroécologique de Boisbriand** - Approuver le projet d'acte constituant la fiducie d'utilité sociale « Fiducie agroécologique de Boisbriand », approuver la cession par la Ville à la fiducie du lot 6 489 085 du cadastre du Québec conformément à l'acte de fiducie, modifier toute résolution afin que nom de la fiducie d'utilité sociale y apparaissant soit remplacé par celui de « Fiducie agroécologique de Boisbriand » et autoriser la signature de tout document donnant effet à la présente.
- 8.6. **Entente de partage des coûts de réparation du pont P-13537, situé sur le boulevard de la Grande-Allée au dessus de l'Autoroute 640** - Autoriser le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec à compléter l'étude d'opportunité et confirmer l'engagement de la Ville à payer sa part pour la réalisation du projet.
- 8.7. **Prolongement de services municipaux sur le chemin de la Côte Sud - Signature d'un addenda au protocole d'entente 1052 P-73** - Autoriser la signature d'un addenda au protocole d'entente avec le promoteur Gestion Marsan inc. relatif au prolongement de services municipaux sur le chemin de la Côte Sud.
- 8.8. **Tarifs des bornes de recharge** - Augmenter le tarif horaire d'utilisation à 2 \$ jusqu'au 31 décembre 2024 et à 2,50 \$ à compter du 1er janvier 2025.
- 8.9. **Autorisation du conseil - Fauchage de l'herbe haute** - Autoriser, conformément au Règlement RV-1355 2 sur la qualité de vie, le Service des travaux publics à procéder au fauchage de l'herbe haute sur les terrains privés vacants ou construits inscrits à la liste du 15 août 2024.
- 8.10. **Autorisation du conseil conformément au Règlement RV-1355-2 sur la qualité de vie, conditionnellement à l'obtention d'un permis d'événement délivré par le Service de sécurité incendie, le cas échéant :**

8.10.1. Course régionale OPEN BMX du 28 septembre 2024 - Vente de denrées alimentaires et utilisation d'appareils mobiles de cuisson à l'air libre.

9. PLANIFICATION ET URBANISME

- 9.1. **Statistiques des permis de construction** - Accuser réception des statistiques des permis émis au cours du mois de juillet 2024 montrant un total mensuel de 2 547 493 \$ et un cumulatif annuel de 23 313 306 \$.
- 9.2. **Demandes d'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale**
- 9.2.1. **Projet de construction d'un bâtiment unifamilial jumelé - Les Boisés Dion - 7372, rue Marie-Desjardins** - Conditionnellement au dépôt d'une garantie financière de 6 000 \$ pour la réalisation des travaux d'aménagement paysager.
- 9.2.2. **Projet de construction d'un bâtiment unifamilial jumelé - Les Boisés Dion - 7376, rue Marie-Desjardins** - Conditionnellement au dépôt d'une garantie financière de 6 000 \$ pour la réalisation des travaux d'aménagement paysager.
- 9.2.3. **Projet de construction d'un bâtiment unifamilial jumelé - Les Boisés Dion - 7382, rue Marie-Desjardins** - Conditionnellement au dépôt d'une garantie financière de 6 000 \$ pour la réalisation des travaux d'aménagement paysager.
- 9.2.4. **Projet de construction d'un bâtiment unifamilial jumelé - Les Boisés Dion - 7386, rue Marie-Desjardins** - Conditionnellement au dépôt d'une garantie financière de 6 000 \$ pour la réalisation des travaux d'aménagement paysager.
- 9.2.5. **Projet de construction d'un bâtiment unifamilial jumelé - Les Boisés Dion - 7392, rue Marie-Desjardins** - Conditionnellement au dépôt d'une garantie financière de 6 000 \$ pour la réalisation des travaux d'aménagement paysager.

- 9.2.6. Projet de construction d'un bâtiment unifamilial jumelé - Les Boisés Dion - 7396, rue Marie-Desjardins - Conditionnellement au dépôt d'une garantie financière de 6 000 \$ pour la réalisation des travaux d'aménagement paysager.
- 9.2.7. Projet de construction d'un bâtiment unifamilial isolé - Les Boisés Dion - 7388, rue Mérilda-Dion - Conditionnellement au dépôt d'une garantie financière de 6 000 \$ pour la réalisation des travaux d'aménagement paysager.
- 9.2.8. Projet de construction d'un bâtiment unifamilial isolé - Les Boisés Dion - 7396, rue Mérilda-Dion - Conditionnellement au dépôt d'une garantie financière de 6 000 \$ pour la réalisation des travaux d'aménagement paysager.
- 9.2.9. Projet de construction d'un bâtiment accessoire - Costco - 3600, avenue des Grandes-Tourelles
- 9.2.10. Projet d'aménagement d'un espace tampon - Auto Absolue - 423, chemin de la Grande-Côte - Conditionnellement au dépôt d'une garantie financière de 6 000 \$ pour la réalisation des travaux d'aménagement de l'espace tampon.
- 9.2.11. Projet d'aménagement d'un stationnement - Auto Absolue - 423, chemin de la Grande-Côte - Conditionnellement à la plantation de deux arbres d'un calibre minimal de 50 mm au sud-ouest du terrain arrière et au dépôt d'une garantie financière de 6 000 \$ pour la réalisation des travaux d'aménagement.

9.3. Demandes de modification de plans d'implantation et d'intégration architecturale

- 9.3.1. Projet d'aménagement paysager - Phase 9 - 3291 à 3301, avenue Moishe - Prolonger le délai donné dans la transaction pour effectuer les plantations prévues jusqu'au 10 septembre 2025, conditionnellement à ce que Matériaux de construction Swimko Inc. installe au plus tard le 30 septembre 2024 les conteneurs semi-enfouis prévus par la transaction.
- 9.3.2. Projet d'aménagement paysager - Phase 12 - 3311 à 3321, avenue Moishe - Prolonger le délai donné dans la transaction pour effectuer les plantations prévues jusqu'au 10 septembre 2025, conditionnellement à ce que Matériaux de construction Swimko Inc. installe au plus tard le 30 septembre 2024 les conteneurs semi-enfouis prévus par la transaction.
- 9.3.3. Projet d'aménagement paysager - Phase 13 - 3391 à 3401, place Anne-Frank - Prolonger le délai donné dans la transaction pour effectuer les plantations prévues jusqu'au 10 septembre 2025, conditionnellement à ce que Matériaux de construction Swimko Inc. installe au plus tard le 30 septembre 2024 les conteneurs semi-enfouis prévus par la transaction.
- 9.3.4. Projet d'aménagement paysager - Phase 14 - 3371 à 3381, place Anne-Frank - Prolonger le délai donné dans la transaction pour effectuer les plantations prévues jusqu'au 10 septembre 2025, conditionnellement à ce que Matériaux de construction Swimko Inc. installe au plus tard le 30 septembre 2024 les conteneurs semi-enfouis prévus par la transaction.
- 9.3.5. Projet d'aménagement paysager - Phase 15 - 3351 à 3361, place Anne-Frank - Prolonger le délai donné dans la transaction pour effectuer les plantations prévues jusqu'au 10 septembre 2025, conditionnellement à ce que Matériaux de construction Swimko Inc. installe au plus tard le 30 septembre 2024 les conteneurs semi-enfouis prévus par la transaction.
- 9.3.6. Projet d'aménagement paysager - Phase 16 - 3331 à 3341, place Anne-Frank - Prolonger le délai donné dans la transaction pour effectuer les plantations prévues jusqu'au 10 septembre 2025, conditionnellement à ce que Matériaux de construction Swimko Inc. installe au plus tard le 30 septembre 2024 les conteneurs semi-enfouis prévus par la transaction.

10. RESSOURCES HUMAINES

- 10.1. **Rapport mensuel d'embauches** - Accuser réception du rapport d'embauches temporaires de personnel pour le mois d'août 2024, tel que dressé par le directeur général conformément au Règlement RV-1497.
- 10.2. **Embauche au Service des travaux publics - Contremaître, quart de fin de semaine** - Poste cadre régulier à temps complet.
- 10.3. **Embauche au Service d'urbanisme - Inspecteur municipal** - Poste syndiqué régulier à temps complet.
- 10.4. **Mesures disciplinaires**
- 10.4.1. 2024-Pompier SCFP 7104-01
- 10.4.2. 2024-Pompier SCFP 7104-02

11. COMITÉS ET COMMISSIONS DU CONSEIL

- 11.1. **Comité de sécurité routière** - Recommandation d'autoriser le stationnement du côté sud du chemin de la Rivière-Cachée, à partir de la rue Dubois jusqu'à la limite de la propriété portant le numéro 3895.

12. ORGANISMES

- 12.1. **Demandes d'aide financière**
- 12.1.1. 200 \$ à Centraide Laurentides pour sa campagne 2024.
- 12.1.2. 250 \$ à la Table de concertation sur la pauvreté MRC Thérèse-De Blainville pour l'organisation de l'édition 2024 de l'événement La nuit des sans-abris.
- 12.1.3. 8 542 \$ à l'organisme Éco-Nature pour le projet de création d'un Grand parc de conservation de la Rivière-des-Mille-Îles.
- 12.1.4. 35 000 \$ à l'organisme Services d'entraide Le Relais pour l'année 2024.

13. APPUI ET PROCLAMATION

- 13.1. **Projet de regroupement de l'Office municipal d'habitation de Mirabel, de l'Office municipal d'habitation de Lanaudière Sud et de l'Office d'habitation Thérèse-De Blainville** - Se prononcer en faveur du regroupement.

14. **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS** - (durée de 20 minutes - sujets inscrits à l'ordre du jour)

15. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE ET DES CONSEILLERS

16. LEVÉE DE LA SÉANCE
